Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	11/02/2026
Nombre de Conseillers présents :	12
Date d'affichage :	13/02/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique- Mme SAUVEE Julie - Mme TROADEC Janine - (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé : M. ROUZAUT Fabian
Procuration : Mme LE GOFF Gwénaëlle donne procuration à Mme TROADEC Janine
Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique

DÉLIBÉRATION n° 2026.03.12* 04

Objet : Finances : Adoption du compte administratif 2025 du Foyer Logement

Le Maire, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2022 qui peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif du budget du **Foyer Logement** Résidence Les Glycines :

- ✓ En section de **fonctionnement**,
  les dépenses étant de **518.297,49 €** et les recettes de **497.872,38 €**, il en résulte, après l'intégration du report du résultat de l'exercice de l'année n-1 de **+112 129,34 €** un excédent de fonctionnement de **91 704,23 €.**
- ✓ En section **d'investissement**,
  les dépenses s'élèvent à **10.840,41 €** et les recettes à **17.456,12 €**, il en résulte après l'intégration du report du résultat de l'exercice de l'année n-1 de + **34 159,22 €,** un excédent d'investissement de **40 774,93 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2025 pour le budget du Foyer Logement Résidence Les Glycines

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 17/03/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Dominique DERRIEN

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC
Côtes d'Armor